

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE
Échelle 1 : 2'000
Janvier 2022

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du : 20.02.2022

Soumis à l'enquête publique
du : 19.02.2022
au : 19.02.2022

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du : 14.02.2022

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le : 24 AOÛT 2022

Le Président : Le Secrétaire :

Entré en vigueur le : 24 AOÛT 2022

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 434 60 70
info@jpp.ch
www.jpp.ch

- LÉGENDE**
- Limite de commune
 - - - Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 27 octobre 2020 par l'Inspection des forêts du 6ème arrondissement (art. 13 Lfo)
 - - - Limite forestière selon relevé de lisière du 27 octobre 2020 par l'Inspection des forêts du 6ème arrondissement
 - Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 D/Lfo)

- AFFECTATIONS**
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
 - Zone centrale 15 LAT (CEN)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
 - Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
 - Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone agricole 16 LAT (AGR)
 - Zone agricole protégée 16 LAT - A (AGP A)
 - Zone agricole protégée 16 LAT - B (AGP B)
 - Zone agricole protégée 16 LAT - C (AGP C)
 - Zone des eaux 17 LAT (EAL)
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Aire forestière 18 LAT (FOR)

Autres dispositions

- ▲ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumis à l'art. 43 du règlement

PATRIMOINE

Secteurs de protection

- ▭ Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- ▼ Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a OEAux

Zones et périmètre de protection des eaux


- Périmètre
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de protection

- ▭ Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- ▭ Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - Inondations



Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.12.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : **6 MAI 2022**

Signature :